

LE DROMADAIRE

Bulletin d'informations municipal de Drom



Jean CARRIER

LE MOT DU MAIRE

Traditionnellement, cette période de l'année est propice à l'échange des vœux, mais c'est également un moment où l'on jette un regard en arrière pour voir le travail accompli. C'est aussi l'occasion en pensant à l'avenir, de mettre en forme les projets à réaliser. Exceptionnellement, cette année verra la naissance de l'euro, dont on connaîtra bientôt les premiers balbutiements.

Au cours de l'année écoulée, alors que par, le monde, de nombreuses catastrophes naturelles ont été constatées et nous ont attristés, ici à Drom, nous n'avons pas encore pu vérifier l'efficacité de notre « canal ». Depuis sa mise en service laborieuse en 1997, cet ouvrage prévu depuis 150 ans, a toujours fait montre d'une grande discrétion. Il semble ne plus vouloir faire parler de lui. Par contre, et toujours sans bruit, bien des choses se sont produites. Il y a eu des aménagements divers tels que la toiture du préau de l'école, l'acquisition de mobilier urbain, la vitrine d'affichage, la signalisation de la mairie, ainsi que la restauration de son appartement. La toilette de quelques édifices a été revue et, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de l'armistice, celle aussi du monument aux morts.

Nous avons aussi constaté, très heureusement d'ailleurs, quelques mouvements de population, des rénovations d'immeubles ainsi que l'apparition de nouvelles habitations. Des questions nous sont posées, des demandes sont faites. D'autres constructions sont envisagées : un siège d'exploitation agricole transféré, la rénovation de la fromagerie devraient être les faits marquants dans ce domaine. Comme mesure d'accompagnement, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat débutera prochainement dans le but de favoriser la réhabilitation de logements anciens et vétustes. En matière d'EDF, un renforcement sera effectué. Nos deux transformateurs, largement dépassés, seront remplacés par du matériel plus puissant. D'autre part un recensement général de la population est annoncé pour le printemps. Cette consultation, à laquelle je vous demande de réserver bon accueil, devrait confirmer la légère évolution déjà annoncée.

Pour terminer, je voudrais parler du réseau communal d'assainissement. Après quelques contretemps, qui ne sont pas toujours réglés, notre projet est tout près de la ligne de départ. Trois étapes, sans doute, seront nécessaires. La première devrait être lancée en cours d'année. C'est une chose importante, difficile et coûteuse. Sachez que nous avons besoin de votre aide, nous souhaitons votre compréhension ; nous comptons sur votre participation. D'avance, je vous remercie.

A l'aube de l'année nouvelle, pour la commune, je fais des vœux pour la réussite de tous ses projets, et, plus particulièrement je souhaite de tout coeur l'aboutissement rapide et sans heurt de celui qui vient d'être évoqué : l'assainissement. Pour vous et vos familles, les vœux que j'adresse sont tout aussi simples et tout aussi chaleureux. A tous, je souhaite la réussite que vous espérez, la santé, et une bonne et heureuse année 1999.

Jean CARRIER

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSAINISSEMENT	Ouverture du budget annexe, achat du terrain pour la station, visite de l'hydrogéologue.
BATIMENTS	Réfection de la toiture du préau, rénovation du logement de la mairie.
CHEMINS ET VOIRIE	Réfection des aqueducs sous la D81 (prés Guillemot) Enduit chemin de Javernaz, chemin du Longeret, chemin du Mollard aux Meaux Jours. Elagage de la route des Conches.
MONUMENTS	Nettoyage du monument aux morts, du campanile, du calvaire, de la croix du cimetière et de la tombe Gaillard.
BOIS	Remplacement de jeunes plants de cèdres. Entretien des plantations : dégagement sur les lignes, traitement des parasites des merisiers, mise en place de 1000 antennes de protection.
ELECTRICITE	Changement de pylônes sur la ligne des Conches, étude pour l'amélioration du réseau.
URBANISME	Eclairage du passage au Nord de l'église et pose d'une main courante, changement de 6 lampes ouest pour des lampes au sodium.
ECOLE	Reconduction et établissement de conventions : accueil des "petits" à Jasseron, accueil d'un enfant de Ramasse, emploi jeune. Prestation d'un intervenant "musique" avec la Communauté de Communes.
COLLECTE DES DECHETS	Benne à encombrants, ouverture de déchetteries de la Communauté de Communes.
EQUIPEMENT	Mobilier urbain, chariots de la salle des fêtes.
C.C.A.S.	Vente de brioches ADAPEI et repas des anciens.
TELECOM	Convention avec France Télécom pour l'installation d'une antenne Itinériss, transfert de la compétence au syndicat départemental d'électricité.
CHARTRE D'ECOLOGIE RURALE	Suivi du dossier sentier karstique.
INTERCOMMUNALITE	Installation du Comité de Rivière et suivi du dossier du contrat de rivière, constitution d'un syndicat mixte pour l'amélioration de l'habitat, étude de la modification des compétences du syndicat des eaux, édition d'un bulletin de la communauté de communes.
DIVERS	Organisation des élections régionales (15/03) et participation aux sénatoriales (27/09) ; cérémonies du 8 mai, 11 novembre et de la Sainte Barbe (06/12) ; suivi de la convention pour la carrière du Col de France ; soutien à l'association des Maires de l'Ain pour le maintien des gendarmeries en milieu rural ; échardonnage de la piste de Javernaz, des abords du tunnel et du canal.

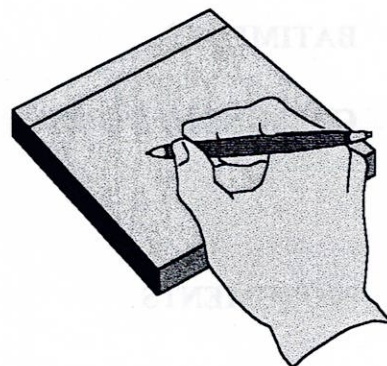
Travaux en cours

Dossier du Contrat de Rivière et de l'assainissement collectif.

Modification du réseau d'électricité ; sentier karstique ; Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

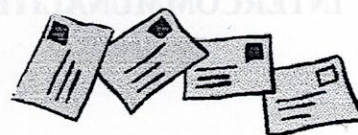
INFORMATIONS PRATIQUES

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
Mairie (tél & fax) : 04.74.30.67.48 Daniel BROCHIER, adjoint : 04.74.30.62.53
Jean CARRIER, Maire : 04.74.30.64.64 Paul BONNET, adjoint : 04.74.30.67.15
- **Perception** : Villereversure : 04.74.30.65.30
- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : ♦ Lieutenant Carrier : 04.74.30.67.17
- **S.A.M.U** : 15
- **Centre Anti-Poison** : 04.78.54.14.14
- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux, pour tout problème : 04.74.30.01.11
- **E.D.F.** : 04.74.22.19.90 (sécurité, dépannage)
- **Animaux trouvés** : Centre A.S.A. à Dommartin : 03.85.30.22.65
- **Maison sociale**, rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 04.74.47.13.00.
 - ♦ Assistante sociale : Annick Lamande (permanence le mardi de 9 H à 11 H 30).
 - ♦ Puéricultrice : Michèle Rignier (le lundi de 9H30 à 10H30).
 - ♦ Conseillère en économie sociale et familiale : Chantal Vacle (mardi de 11H à 12H).
- **Assistants maternelles** :
 - ♦ Murielle Palamède (secouriste, présidente du G.R.A.M.) ☎ 04.74.30.60.56.
 - ♦ Isabelle Poncet (secouriste) ☎ 04.74.30.69.56.
- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes:



Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11 H 30.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.
- **Horaires déchetteries** :
 - Simandre** : Lundi : 15-17 H ; Mercredi : 14-17 H ; Samedi : 10-12H, 14-17 H
 - Treffort** : Lundi : 14-17 H ; Mercredi : 14-18 H ; Samedi : 9-12 H, 14-18 H
- **Correspondant de Presse** : Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain
- **Culte** : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.



LES IMPOTS ET VOUS

En payant les impôts locaux, les contribuables que nous sommes tous participent à l'alimentation des caisses de la Commune, de l'Intercommunalité, du Département et de la Région.

La gestion financière de la commune n'est possible que grâce aux aides financières diverses, aux participations, aux subventions et aux dotations que nous apportent ces différents organismes.

Par exemple cette année, les taux fixés par le Conseil Municipal de Drom sont les mêmes que l'an passé.

Participation des contribuables de Drom en 1998

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Contribution communale
Commune					
Taux	6,12%	8,85%	39,73%	7,48%	
Produit	41 981	38 549	30 751	4 427	115 708
Intercommunalité					
Taux	1,81%	2,33%	6,87%	2,32%	
Produit	12 416	10 149	5 317	1 373	29 255
Département					
Taux	4,23%	5,38%	18,92%	6,00%	
Produit	27 896	23 434	11	3 551	54 892
Région					
Taux	1,30	1,68%	4,18%	1,97%	
Produit	7 017	7 318	3	1 166	15 504
Totaux contribution	89 310	79 450	36 082	10 517	215 359

La Communauté de Communes de Treffort en Revermont, outre la création de deux déchetteries et, auparavant, l'enlèvement des encombrants ménagers, a assuré l'entretien de la voirie communale (64 598,22).

De plus, pour un montant de 19 937 F, prélevé sur le foncier bâti (au taux de 4,30%), elle a pris en charge la collecte hebdomadaire et le traitement des ordures ménagères de la commune.

LE DROMADAIRE

Directeur de publication : Jean Carrier, Maire

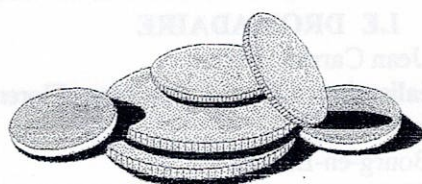
Rédaction, conception, réalisation : Daniel Brochier, Florence Blatrix, Yves Guillemot (commission information)

Impression : A.G.L.C.R., Bourg-en-Bresse

BUDGET 1998

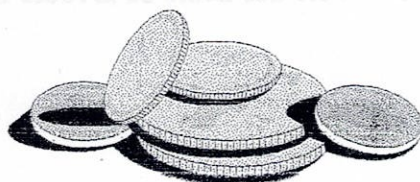
DEPENSES

FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien, bâtiments, réseaux et forêts (30 000), assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications (8 000), impôts et taxes, fournitures scolaires (9000).	369 900
	012 Charges de personnel et frais assimilés	97 300
	65 Autres charges de gestion courante Indemnités maire et adjoints (45 000), participations écoles: (Jasseron : 6 000, Bourg : 3 726), subventions (16 420).	108 950
	66 Charges financières Intérêt des emprunts	510
	67 Charges exceptionnelles	175 100
	022 Dépenses imprévues	43 733
	023 Virement à la section d'investissement <i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>	107 160
	Dépenses de l'exercice	902 653
TOTAL DEPENSES	902 653	
INVESTISSEMENT	001 Déficit reporté	132 012
	21 Immobilisations incorporelles Mobilier urbain	50 000
	23 Immobilisations en cours Bâtiments (mairie, école)	70 000
	27 Cession d'immobilisations financières Eclairage public	35 000
	16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	4 000
	TOTAL DEPENSES	291 012



RECETTES

FONCTIONNEMENT	70 Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de bois, concessions cimetièrè	7 990
	73 Impôts et taxes Contributions directes (116 229), pylônes électriques (26 000),	142 409
	74 Dotations, subventions, participations Dotations de l'Etat, participation du syndicat d'électricité (1 000), subvention département (9 500), dotation élus locaux (12 000)	264 730
	75 Autres produits de gestion courante Location immeubles	58 000
	Recettes de l'exercice	473 129
	002 Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement reporté de 97 sur 98	429 524
	TOTAL RECETTES	902 653
INVESTISSEMENT	10 Dotations, fonds divers et réserves Fonds de compensation de la TVA (30 000), excédents de fonctionnement capitalisés (132 012)	162 012
	16 Dépôts et cautionnements reçus	4 000
	27 Autres immobilisations financières Subvention du syndicat d'électricité pour l'éclairage public	17 840
	021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	107 160
	TOTAL RECETTES	291 012



ACTIVITES LOCALES

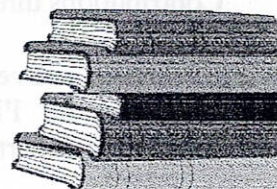
- Le club de l'Age d'Or se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.
- Les séances de la Gymnastique Volontaire ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.
- La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H à la Salle de Réunion.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Denise Jacquemet : 04.74.30.68.24

Paulette Carrier : 04.74.30.64.64

Andrée Berrucas : 04.74.30.60.92



DATES A RETENIR

- Samedi 23 Janvier : Fondue du Sou des Ecoles
- Samedi 06 Février : Y'aura du boudin avec Patrimoine
- A partir du 08 Mars : Recensement de la population
- Samedi 20 Mars : Vente de tartes de la Gymnastique Volontaire
- Samedi 24 et dimanche 25 Avril : 4^{ème} Grand Prix Cycliste de la Route Fleurie du Revermont
- Dimanche 02 Mai : Bourse d'échange de l'A.R.C.M.A.
- Samedi 08 Mai : Cérémonie au monument
- Dimanche 13 Juin : Elections européennes
- Samedi 25 et Dimanche 26 Septembre : Fête de Drom
- Dimanche 07 Novembre : Critérium Départemental du Jeune Cyclo (VTT)
- Jeudi 11 Novembre : Cérémonie au monument
- Samedi 13 Novembre : Concours de belote de l'Age d'Or

ET AUSSI,

- Dimanche 31 Janvier : Loto du G.A.S. à Jasseron
- Mardi 1er Juin : Concert des élèves de Drom à Treffort
- Samedi 5 Juin : 9^{èmes} rencontres du Revermont à Marboz
- Samedi 12 et Dimanche 13 Juin : Foire artisanale de la Communauté de Communes à Treffort
- Vendredi 8 Octobre : Fête des fleurs de la route fleurie du Revermont à Tossiat

Il y a cent ans en 1898

Aujourd'hui en 1998

N
A
I
S
S
A
N
C
E
S

Le 24.01 : Caillat Marie-Philippe

Le 14.02 : Cotton Gabriel Aimé

Le 1.04 : Jowray Anselme Aimé

Le 07.05 : Temporel Edmond Auguste

Le 6.08 : Caillat Marie-Louise Lucie

M
A
R
I
A
G
E
S

Le 07 Mars : (divorce)
Corrion Julien César
Eugène

et Borron Célestine
Félicie

Le 21 Avril :
Malessard Jean-
Francois
et Gringoz Marie Caroline

D
E
C
E
S

Le 4.02 : Carrier Célestin

Le 23.04 : Grandpierre
(enfant mort né)

Le 7.05 : Temporel Edmond
Auguste

Le, 3.06 : Sibelle François

Le 6.06 : Fenet Marie-
Madeleine

Le 30.06 : Vulin Joséphine

Le 3.09 : Fenet Marie

Le 29.04 Béreyziat Etienne

Le 30.08 Contat Jeanne



Le 31 Mai

Guillot Dominique
et Corretel Nathalie

Chauney Sébastien
et Lambert Sarah, à Domsure

Le 18 Juillet

Rivoire Christian
et Giamusso Carine



Le 12 Septembre

Carrier Fabrice
et Goncalvès Nadia,
à Chanaleilles (Haute-Loire)

Le 30.04 : Guillaoux Germaine
Marie Clémentine épouse
Carrier

Le 24.11 : Jacquemet René

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'A.D.M.R. des Deux Vallées est à votre disposition lorsque vous ou vos proches rencontrez un problème d'organisation dans les tâches de la vie quotidienne.

- Vous avez besoin d'un(e) :
- ✓ aide aux familles
 - ✓ aide aux personnes âgées
 - ✓ garde à domicile
 - ✓ aide aux personnes handicapées
 - ✓ aide aux malades
 - ✓ emploi familial
 - ✓ téléalarme
 - ✓ portage de repas à domicile



Permanences :

☞ tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois à la Mairie de Simandre de 9 H 15 à 11 H 15.

Contact téléphonique :

☞ tous les jours au 04.74.25.82.62

DELEGATION DE L'AIN DE L'APF

La Délégation de l'Ain de l'Association des Paralysés de France (APF) remercie chaleureusement tous les habitants de Drom qui ont participé à la collecte de textile organisée le 24 novembre dernier.

Cette opération des plus positives permettra à l'AFP de poursuivre ses efforts pour soutenir les personnes handicapées moteurs dans leur vie de tous les jours.

La Délégation adresse également tous ses remerciements aux bénévoles qui ont permis par leur étroite collaboration le très bon déroulement du ramassage.

DON DU SANG

Il aura lieu à la salle des fêtes de Villereversure de 9 H 30 à 12 H 30 :

- les Jeudi 25 Mars,
- Jeudi 1er Juillet,
- et Jeudi 23 Septembre.



SALLE DES FETES

Permettant diverses activités (réunions, repas, soirées dansantes, séances de gymnastique), la salle des fêtes apparaît souvent insuffisante pour les besoins de la collectivité : il n'est pas envisageable d'y réunir la moitié de la population pour un repas dansant ; d'ailleurs, il faut parfois en limiter l'accès ou utiliser au mieux les abords (hangar communal, chapiteau). Par contre, son équipement et sa taille font le bonheur de groupes moins importants, et c'est finalement dans ce domaine qu'elle trouve sa raison d'être.

Ainsi, cette année, elle a connu 36 utilisations, plus une petite quarantaine de séances pour la section de Gymnastique Volontaire et les activités physiques presque hebdomadaires de l'école. On peut alors détailler sa "clientèle" : la commune s'en est servie 6 fois (une élection, deux mariages et trois vins d'honneur) ; les associations locales 13 fois et l'équipe des jeunes de Drom 3 fois. Quant aux autres usagers (environ un tiers), ce sont des particuliers de Drom (10) ou d'ailleurs (3), et une entreprise locale.

Fonctionnement . . . et investissement !

Légèrement révisés pour 1999, les tarifs de location permettent depuis deux ans de couvrir à peu près les frais de fonctionnement. Ainsi, en 1998, la recette brute se monte à 12 320 F. et la facture E.D.F. à 9 073 F. (dont 5 377 F. uniquement pour l'abonnement). Il faut rajouter à ces derniers le coût de la femme de ménage et le petit entretien courant (électricité, menuiserie, lave-vaisselle, fournitures, etc.). En matière d'investissement, il est alors possible d'envisager d'améliorer l'équipement de la salle petit à petit, en fonction des besoins exprimés ou constatés. On a ainsi vu arriver, ces dernières années, les cafetières et le lave-vaisselle, et 1998 aura permis de résoudre le problème du rangement et de la manutention des chaises avec l'acquisition de chariots, réalisés sur mesure par une entreprise locale. En 1999, un système similaire est envisagé pour les tables.

Souhaitons donc à notre salle un usage toujours aussi régulier pour nous permettre de compenser sa taille par un niveau d'équipement et de prestation toujours amélioré !

TARIFS DE LA SALLE DES FETES

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	110 F	220 F	390 F
Particulier de Drom	220 F	560 F	900 F
Autre	340 F	900 F	1 460 F

(Réservation auprès de Daniel Brochier ☎ 04.74.30.62.53)



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Service national - Recensement

En 1999, le recensement sera obligatoire dès l'âge de 16 ans pour tous les jeunes hommes ainsi que pour toutes les jeunes filles nés après le 31 décembre 1982.

C'est une formalité importante. Le fichier du service national avec les données du recensement servira à l'inscription automatique de ces jeunes gens sur les listes électorales. D'autre part, l'attestation de recensement sera nécessaire pour l'inscription aux examens et concours de la fonction publique ou soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cartes nationales d'identité

Les droits de timbre sur les cartes nationales d'identité sont supprimés depuis le 1^{er} septembre 1998.

Inscriptions sur les listes électorales

Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire ; toutefois, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire de chaque intéressé sauf pour les gens recensés par le service national à partir de 1999, pour lesquels cette inscription est automatique.

Pour chaque demandeur, **l'identité, la nationalité, l'attache** avec la commune et la **capacité électorale** doivent être justifiés.

L'attache avec la commune peut être démontrée par :

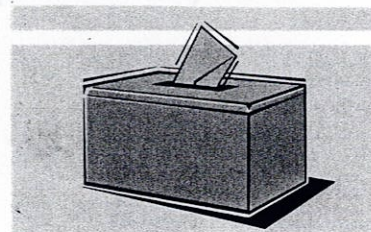
- le **domicile** (principal établissement selon l'article 102 du Code Civil)
- la **résidence** (différente du domicile) doit être actuelle, effective et continue depuis 6 mois au moins, ce qui exclut les séjours temporaires ou les résidences secondaires.
- la qualité de **contribuable** qui est prouvée par l'inscription personnelle, depuis 5 ans au moins, sur le rôle des impôts locaux.

Les demandes d'inscription sont à déposer en mairie jusqu'au dernier jour ouvrable de l'année, pour prendre effet le 29 février de l'année suivante (sauf dérogation).

Une commission administrative composée d'un représentant du préfet, du tribunal d'instance et du maire, est chargée en fin d'année de la révision et de l'ajustement des listes électorales.

ELECTIONS

Pour les élections régionales, le 15 avril, les électeurs de Drom ont participé à 69,87 % : 88 votants pour 126 inscrits. Le prochain scrutin concernera les députés européens, le 13 juin 1999.

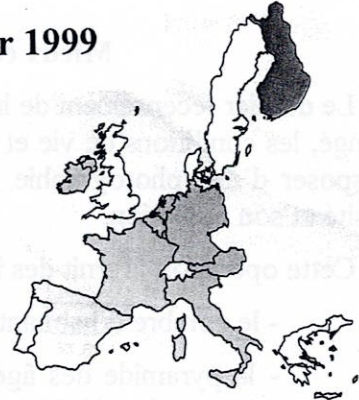


EURO

Mise en service officielle le 1er Janvier 1999

Taux de conversion

1 EURO = 6,55957 Francs



Les dates clés de l'EURO

Le 1er Janvier 1999 :

Début de la période transitoire.

Le taux de l'EURO par rapport aux monnaies des 11 pays sélectionnés est définitivement fixé.

On peut payer en EURO par chèques, cartes bancaires, mais en espèces, on paie toujours en Francs.

1er Janvier 2002

A partir de cette date, toutes les sommes (prix, salaires, loyers, etc) sont en EUROS.

Les billets et les pièces en Francs ont encore cours quelques semaines, le temps d'être remplacés progressivement par les billets et les pièces en EUROS.

Comment régler vos achats entre 1999 et 2002 en France ?

Règlement	En Francs	En EUROS
Pièces et billets	Jusque dans le courant du 1er trimestre 2002	A partir du 1/1/2002
Chèques	Jusqu'au 1/1/2002	A partir du 1/1/1999 avec chèque spécial EURO
Virements	Jusqu'au 1/1/2002	Possible à partir du 1/1/1999
Carte bancaire	Jusqu'au 1/1/2002	Possible à partir du 1/1/1999 avec carte actuelle

RECENSEMENT DE LA POPULATION.



Mieux connaître chacun, c'est utile à tous.

Le dernier recensement de la population a eu lieu en 1990. Depuis, le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie et les besoins ont évolué. Il est important de " faire le point ", de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population de la France dans sa diversité et son évolution.

Cette opération fournit des informations variées et essentielles sur :

- le nombre d'habitants,
- la pyramide des âges, les professions exercées, les conditions de logement, les modes de transport, les déplacements quotidiens, les relations domicile-travail ou domicile-études.



A partir du 8 Mars 1999

La collecte des informations se fera dans les maisons individuelles et les appartements.

Auparavant, en février, les communautés seront consultées (militaires - foyers - universités - internats - hôpitaux - maisons de retraite, etc).



Chacun est concerné.

Le recensement est utile à tous. Il faut donc que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, y participe. L'objectif est en effet, de disposer d'indications chiffrées, fiables et précises.



Une action commune INSEE - MAIRIES

L'INSEE est responsable de la préparation du recensement, supervise son déroulement sur le terrain, traite les données et diffuse les résultats.

Votre mairie organise la collecte des informations dans la commune selon un schéma d'ensemble établi par l'INSEE.



Votre anonymat est strictement préservé.

Le recensement respecte une procédure rigoureuse, approuvée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Chaque habitant répond aux mêmes questions. Les réponses sont confidentielles et destinées à l'INSEE, seul habilité à les traiter, de façon anonyme, sans nom ni adresse.

Les informations individuelles recueillies servent uniquement à des statistiques et ne peuvent donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.



Les informations sont collectées à domicile.

115 000 agents recenseurs recrutés par les mairies, encadrés par 3 600 délégués de l'INSEE, participent au recensement. Ils ont reçu une formation et disposent d'une carte tricolore officialisant leur fonction. Ils sont tenus au secret professionnel, sous peine de sanctions.

La collecte des informations se fait avec une **feuille de logement** par foyer, que complète un **bulletin individuel** par personne. Ces questionnaires sont faciles à remplir. L'agent recenseur vous les remet à domicile. Il passe les reprendre remplis, après rendez-vous. **Il est à votre disposition pour vous aider.**



Une opération de service public.

Les statistiques obtenues ont des utilisations variées.

Au niveau **national**, elles sont indispensables en matière de politique d'emploi, de protection sociale et sanitaire, de transports.

Les **collectivités locales** les utilisent pour des décisions à prendre dans le domaine d'équipements publics (crèches, hôpitaux, écoles, routes, branches sociales, culturelles et sportives).

Dans la **commune**, le nombre d'habitants officiels détermine les emplois communaux, l'organisation des élections, les dotations de l'état et des organismes publics.

Les **entreprises** et les **associations** s'en inspirent également pour leurs besoins propres et ceux de la population.



Des résultats donnés rapidement.

Au fur et à mesure du traitement des informations, les résultats seront diffusés entre juin 1999 et juillet 2001.



Résultats du recensement de 1990.

- En 1990, en France métropolitaine, il y avait 57 000 000 d'habitants.
- Le département le moins peuplé était la LOZERE.
- Les trois villes les plus peuplées étaient : Paris, Marseille, Lyon.
- Sur les 36 500 communes de France, 15 791 avaient moins de 300 habitants.
- Il y avait 51 % de femmes et 49 % d'hommes.
- Il y avait 15 millions de moins de 20 ans et 11 seulement de plus de soixante ans.
- 56 % de la population résidait dans son département de naissance.
- 54 % des ménages propriétaires, 40 % de locataires, 6 % logés à titre gratuit.
- Le nombre de logements était de 26 000 000.
- Les actifs parcouraient en moyenne 14 kilomètres par jour pour aller travailler.

MEMOIRE DE PIERRE

Monuments et croix sont là pour nous rappeler certains événements ou certaines personnes, ils sont aussi là pour témoigner d'une conviction, mais aussi de l'unité d'une population, si diversifiée soit-elle. Il servent encore de repère, dans l'espace et dans le temps, et font alors partie du paysage et du patrimoine.

Le monument aux morts devenait terne, il a donc bénéficié cette année d'un rafraîchissement : le matériau a retrouvé sa blancheur et les noms de nos héros sont redevenus plus lisibles. Mais pour l'instant, l'ouvrage de pierre reste enfermé dans son enclos de ciment et de grillage, derrière des obus d'un autre temps...

Par la même occasion, son voisin, le campanile, a, lui aussi, subi une cure de jeunesse. Depuis combien de temps n'avait-il plus sa teinte d'origine ? Rien ne nous permet actuellement de connaître son âge ; peut-être plus de 900 ans (mais combien plus : Sainte Catherine, dont il était le clocher de la chapelle, était déjà citée en l'an 640 !). A la retraite depuis déjà deux siècles, cela fait bientôt huit décennies qu'il est relégué à son emplacement actuel... depuis la création de la place du docteur Gaillard pour la construction du monument aux morts !

La croix du jubilé 1827, à l'entrée nord ouest du village, est aussi passée entre les mains des esthéticiens de la pierre, ainsi que celle du cimetière. Enfin, la tombe du docteur Gaillard et de son épouse, bienfaiteurs de la commune, a connu le même sort.



ELECTRICITE

A Drom, la distribution d'électricité s'effectue à partir de deux transformateurs : un pour le village (derrière la mairie) et l'autre pour le quartier de l'Enclos et ses abords (en face de la maison Poncet).

Utilisé à 120 %, le poste du village est désormais insuffisant pour répondre à la demande. De plus des chutes de tension trop importantes (10 %) sont détectées sur les antennes nord et sud (Tabouret-Bonnet). D'autre part, de nouvelles constructions réalisées et à venir occasionneront une augmentation de la demande.

Aussi, un rééquilibrage de la distribution a été étudié : le transformateur de l'Enclos, de 50 KvA, sur poteau, sera remplacé par un modèle de 160 KvA, sur socle, situé une centaine de mètres plus au sud ; ces travaux devront être réalisés au premier trimestre. Puis, dans le courant du premier semestre, celui du village (160 KvA) sera changé pour un plus puissant (250 KvA). Moins haut, mais de section plus importante, il sera au même emplacement. Ces modifications entraîneront par la même occasion la suppression de quelques lignes aériennes au bénéfice de lignes enterrées. Ainsi, cette augmentation de l'efficacité se doublera d'une amélioration de notre paysage.

A cet effet, le Conseil Général a déjà budgété une somme de 230 000 F et le reste du financement sera en grande partie assumé par le syndicat départemental d'électricité.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE (2ème partie)

Présenté dans ses grandes lignes lors de notre édition précédente, voici en détail le classement de notre voirie communale tel qu'il est pris en compte par la communauté de Communes. Ayant depuis sa création la compétence voirie, celle-ci règle nos factures d'entretien et de création de voirie en fonction de notre droit de tirage.

Ce droit de tirage est la somme d'un montant forfaitaire (50 000 F pour 98) identique pour toutes les communes et d'un montant proportionnel (21 943 F en 98) calculé à partir des ressources fiscales de la commune. Pour 98 notre droit a donc été de 71 943 F plus un report de 9 092 F de 97 soit 81 035 F, auquel s'ajoutent les fournitures d'entretien de voirie (désherbant pour 300,29 F).

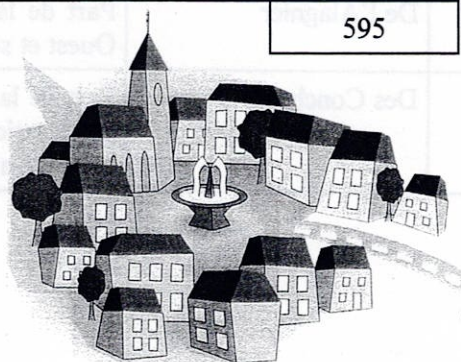
Le montant total des travaux et entretien de voirie pour l'année 98 sur l'ensemble de la Communauté de Communes s'élève à 2 847 000 F.

Rappel : Comme par le passé, nos travaux sont exécutés d'après un programme élaboré par la commission communale de voirie. Ce programme est ensuite examiné et chiffré par la DDE qui assure l'exécution et le suivi technique des travaux.

Commençons par les voies à caractère de rues. Ce sont des chemins ruraux non répertoriés. Elles sont au nombre de 8 d'une longueur totale de 595 mètres. Elles ont la dénomination " U ".

N°	Appellation	Désignation	Longueur (m)
1	Rue Massard	Part de la VC.3, se dirige au Nord et se termine à 150 mètres de son origine.	150
2	Rue du Lavoir	Part de la VC.8, se dirige à l'Ouest et se termine à 40 mètres de son origine.	40
3	Rue Haut de la Fontaine	Part de la VC.8, se dirige à l'Est et se termine à 110 mètres de son origine.	110
4	Rue Bas de la Fontaine	Part de la VC.8, se dirige au Sud et se termine à 45 mètres de son origine.	45
5	Rue Larruat	Part de la VC.10, se dirige au Nord-Ouest et se termine à 35 mètres de son origine.	35
6	Rue de la Couillette	Part de la VC.1, se dirige au Sud-Ouest et se termine à 130 mètres de son origine.	130
7	Impasse de Combe Vigne	Part de la RD.81 (PR.19.090), se dirige à l'Ouest et se termine à 45 mètres de son origine.	45
8	Impasse Buffet	Part de la RD.81 (PR.19.020), se dirige au Nord-Ouest et se termine à 40 mètres de son origine.	40
			595

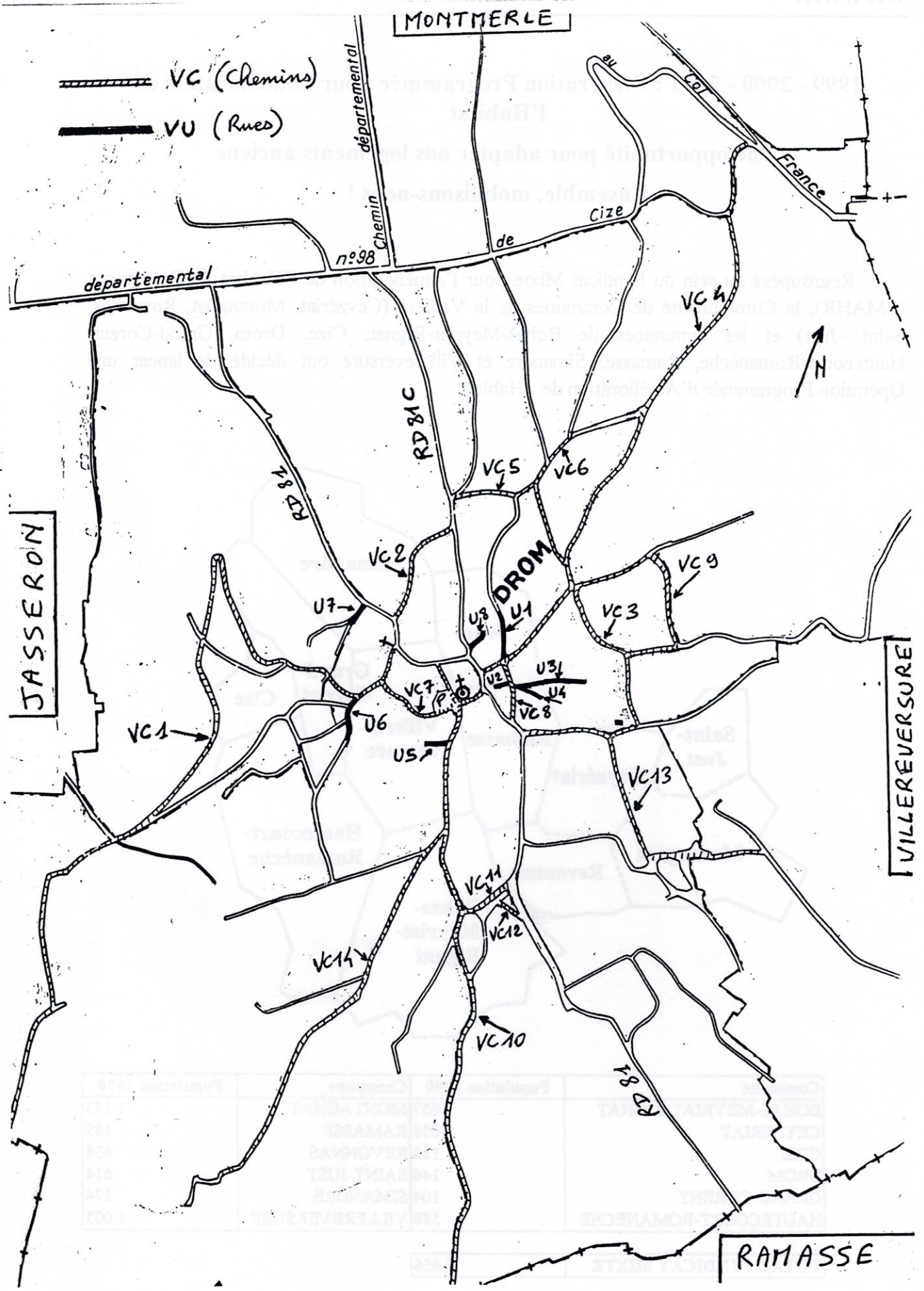
Enfin, pas de changement pour notre place publique, dont la surface de 192 m² reste inchangée et qui conserve son appellation " Place du Dr GAILLARD".



Quant aux voies à caractère de chemins, elles sont au nombre de 15 pour une longueur totale de 10 150 mètres. Pour les numéros 1,3,7,8,9,10,11, ce sont d'anciens chemins déjà répertoriés et conservant leur appellation ; seule leur numérotation a changé. Pour les autres, ce sont d'ex-chemins ruraux non répertoriés. Elles ont la dénomination " C ".

* Petite particularité pour le VC 15 des Conches qui fait l'objet d'une convention avec les communes limitrophes et Bourg-en-Bresse puisqu'il fait partie de la route touristique des Crêtes (Clé actuelle de répartition pour l'entretien de la route des Crêtes : Bourg-en-Bresse 30%, Jasseron 25%, Ceyzériat 25%, Ramasse 12%, Drom 8%).

N°	Appellation	Désignation	Longueur (m)
1	De Drom aux Combes	Part de la RD.81 (PR.18.970) au calvaire situé au Nord du village, se termine à la limite de Jasseron.	2 480
2	Du Rosset	Part de la RD.81 (PR.19.000) se dirige à l'Est, se termine sur la RD.81c (PR.0.320).	300
3	De l'Enclos et du Réservoir	Part de la RD.81 (PR.18.730) passe au réservoir à l'Enclos et se termine sur la RD.81 (PR.18.560) en face de l'ancienne Mairie.	990
4	De Drom à Simandre	Part de la VC.3, se dirige au Nord-Est et se termine sur la RD.96 (PR.9.840).	1 210
5	Du Mollard aux Meaux Jours	Part de la RD.81c (PR.0.390), se dirige au Sud-Est et se termine sur la VC4.	415
6	Du Longeret	Part de la VC.5, se dirige au Nord-Est et se termine à 185 mètres de son origine.	185
7	Du Village	Part de la RD.81 (PR.18.880), passe à l'Ouest de l'église, fait une courbe devant la mairie et se termine sur la VC.1.	300
8	De la Fontaine	Part de la RD.81 (PR.18.190), passe derrière la fromagerie, se dirige au Nord et se termine sur la VC.1.	140
9	Du Boujon	Part de la VC.3, au Nord-Est, se dirige à l'Est puis au Sud et à l'Ouest en formant une boucle et se termine sur la VC.3.	530
10	De Drom à Ramasse	Part de la RD.81 (PR.18.680) au Sud de l'ancienne mairie, passe devant l'église et oblique au Sud jusqu'à la limite de Ramasse.	1 550
11	De la Croix Jouvray	Part de la RD.81 (PR.18.250), se dirige à l'Ouest et se termine sur la VC.10.	160
12	Bretelle Route de Ramasse	De la VC.11 à la RD.81 (PR.18.130).	90
13	De Javernaz	Part de la VC.3, se dirige au Sud-Est et se termine au carrefour du bois de Javernaz.	600
14	De l'Alagnier	Part de la VC.10 vers le cimetière, se dirige au Sud-Ouest et se termine au carrefour de la Casse.	600
15	Des Conches	Part de la limite avec Jasseron, se dirige au Sud-Ouest en direction de la Chapelle des Conches, et se termine à la limite avec Ramasse.	600
			10 150



VC (Chemins)
VU (Rues)

MONTMERLE

JASSERON

VILLEREVERSURE

RAMASSE

départemental

départemental
Chemin n°98

RD 81C

RD 81A

DROM

Cize



VC1

VC2

VC5

VC6

VC4

VC9

VC3

VC7

VC8

VC13

VC14

VC11

VC12

VC10

RD 81

U8

U4

U3

U4

U5

U7

U6

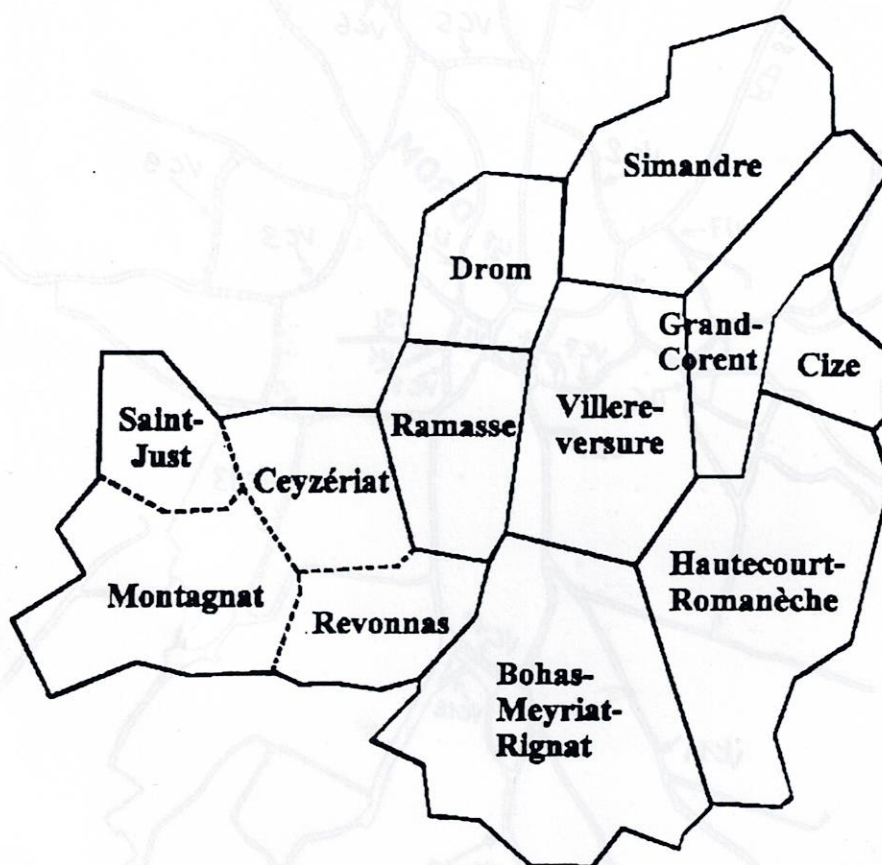
U2

1999 - 2000 - 2001 : l'Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat

Une opportunité pour adapter nos logements anciens

Ensemble, mobilisons-nous !

Regroupées au sein du Syndicat Mixte pour l'Amélioration de l'Habitat du Revermont (SMAHR), la Communauté de Communes de la Vallière (Ceyzériat, Montagnat, Revonnas, Saint -Just) et les communes de Bohas-Meyriat-Rignat, Cize, Drom, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Ramasse, Simandre et Villereversure ont décidé de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.



Commune	Population 1990	Commune	Population 1990
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	657	MONTAGNAT	1 173
CEYZERIAT	2 058	RAMASSE	189
CIZE	112	REVONNAS	438
DROM	146	SAINST-JUST	614
GRAND-CORENT	104	SIMANDRE	574
HAUTECOURT-ROMANECHÉ	588	VILLEREVERSURE	1 003

TOTAL SYNDICAT MIXTE	7 656
-----------------------------	--------------

Cette opération menée par le Syndicat mixte avec l'aide de l'état se fixe comme objectif de dynamiser le secteur par l'adaptation et la reconquête du patrimoine bâti : rendre plus attractif nos centres-bourgs, améliorer le confort des logements et les conditions de vie des habitants, développer de nouvelles capacités locatives à partir des logements vacants, offrir des possibilités de locations saisonnières.

A destination principalement des propriétaires privés du secteur, cette opération sera encouragée par des actions sur les espaces publics menées par les Communes.

Commencée en décembre 1998, une première phase de diagnostic va permettre d'identifier les besoins en réhabilitation et proposer des outils opérationnels à mettre à la disposition de la population. Celle-ci sera consultée au début du 2^{ème} trimestre 1999 au travers de permanences tenues dans chaque commune et annoncées par voie postale et par la presse.

A partir du mois de juillet 1999, l'OPAH devrait pouvoir vraiment commencer sa phase de réalisation et les premiers chantiers démarrer.

Les moyens mis en place par le SMAHR et par l'état, s'ils ne sont pas définis dans leurs détails aujourd'hui (la première phase d'étude devant les préciser), seront déclinés suivant les principes généraux que l'on peut présenter ainsi :

C'est par une mobilisation de tous que nous pourrons atteindre cet objectif commun. Dès maintenant, vous pouvez commencer à réfléchir à vos projets. Dès la mise en place des permanences, vous pourrez venir les exposer au CAL-PACT qui vous apportera toutes les informations utiles afin de les mener à terme.

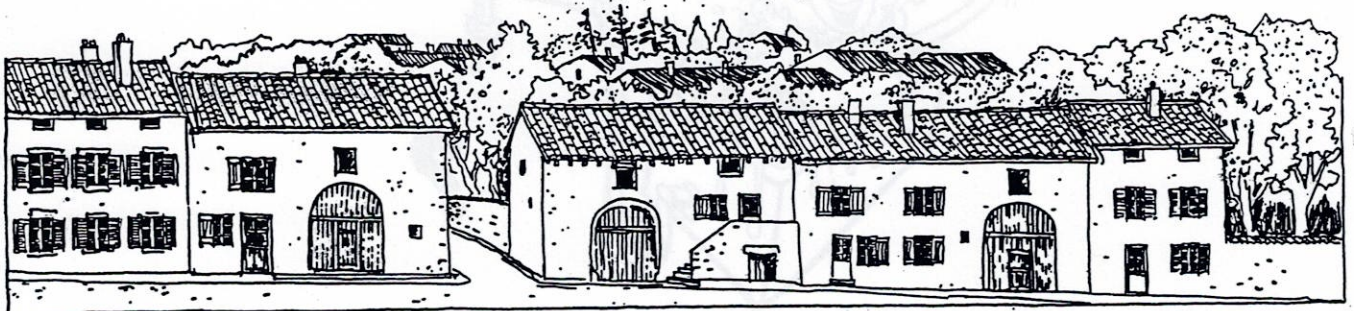
- Présence sur place d'une équipe de professionnels, le Centre d'Amélioration du Logement (CAL-PACT de l'Ain), chargée d'animer, de conseiller et d'apporter tous les éléments nécessaires aux demandeurs pour les aider à monter et réaliser leur projet d'amélioration.

- Réservation de crédits permettant de subventionner avec des taux majorés les travaux de réhabilitation (gros-oeuvre, toiture, chauffage, électricité, salle de bains, WC, isolation...).

Ces subventions non remboursables s'adressent aussi bien aux propriétaires bailleurs, qu'à ceux qui voudraient remettre en état des logements vacants pour les louer, mais aussi aux propriétaires occupants ; une attention particulière est portée à l'adaptation du logement des personnes âgées et handicapées.

Le taux de subvention pouvant aller de 25 à 50 % suivant la destination des locaux après travaux et le statut du propriétaire. Certaines aides spécifiques à certaines catégories de population et à leurs revenus permettent d'adapter le financement aux moyens de chacun.

En résumé, cette OPAH offre une opportunité unique à tous les propriétaires de remettre leur patrimoine aux normes de confort actuel et d'améliorer leurs conditions de vie. Elle doit permettre à nos communes de se doter de tous les atouts nécessaires à une qualité d'accueil et de séjour adaptée au nouveau siècle qui s'ouvre.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour les communes comptant moins de 2 000 habitants, la loi sur l'eau de 1992 impose de nouvelles règles parmi lesquelles figure l'obligation générale d'assainissement, avant le 31 décembre 2005.

En cours d'année 1999, compte tenu de l'état des finances et de la revalorisation des aides pouvant être apportées, la commune de Drom se propose d'entreprendre la réalisation de son projet d'assainissement collectif.

Depuis décembre 1995, le principe de ce projet est inscrit dans un schéma général, lié au Contrat de Rivière du Suran. La signature de ce contrat est très attendue, car elle conditionne l'attribution d'une aide complémentaire substantielle par le Conseil Régional.

Principe

Les **eaux usées** du village seront conduites gravitairement, par un réseau collecteur, vers un point bas situé, près du lavoir. De là, elles seront pompées par un poste de refoulement jusqu'à une station dépuración installée au lieu dit " Sur les Mollards ". Dans cette station, le traitement se fera sur un lit bactérien après une décantation (digestion primaire). Puis une recirculation des eaux traitées et des boues est prévue pour aboutir sur un décanteur secondaire.

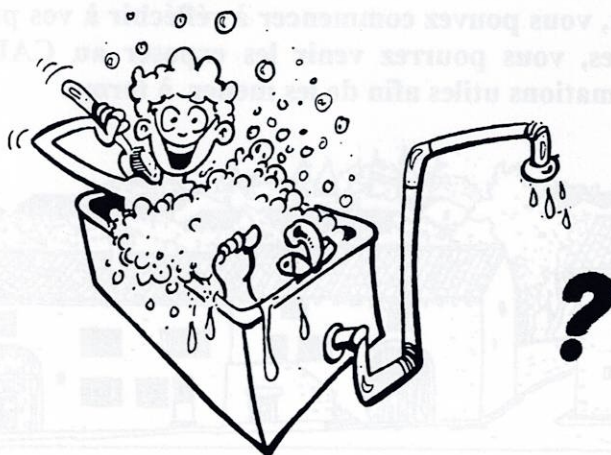
Les effluents, ainsi épurés, seront rejetés dans deux bassins dans un terrain voisin. Cette parcelle est déjà acquise par la municipalité. Un expert hydrogéologue, désigné par le préfet, a indiqué précisément ce mode d'évacuation exigé par la préservation de l'environnement et du sous-sol karstique. Des essais de percolation, exécutés en novembre 1997, se sont avérés concluants.

L'installation sera dimensionnée pour 400 équivalents habitants (dont 200 pour la fromagerie). L'avant-projet a été étudié et présenté par les services de la D.D.A. (M. Canonier) avec l'accord de la D.D.A.S.S. La réalisation de la desserte se fera en plusieurs tranches, pour couvrir toute la zone urbanisée du village. Pour des raisons techniques et de topographie trois ou quatre foyers seulement ne pourront être raccordés.

Sont considérés comme **raccordables**, tous les usagers ayant accès direct ou indirect, avec la voie publique où passe le collecteur d'eaux usées. Le raccordement doit se faire dans les deux ans suivant la mise en service du tout-à-l'égout.

Les **eaux pluviales et de ruissellement** ne sont pas admises. Les installations n'ayant pas de rejet (les embouches par exemple) ne sont pas assujetties.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, seules les **eaux usées domestiques** seront acceptées. En conséquence, les stabulations et salles de traite géreront leur problème local (lisier) et ne seront pas raccordées. Le lit bactérien de la station ne pouvant pas traiter ces rejets pour l'instant.



Taxes et participations financières

Il faut savoir que les services d'eau et d'assainissement ont des budgets annexes, séparés qui avec des bases et des données similaires présentent bien des points communs. Ils doivent être équilibrés pour l'essentiel. Pour fixer les recettes, il faut que les dépenses soient connues très précisément. Les montants de participations mentionnés ci-dessous sont donc des estimations indicatives qui devront être ajustés avant d'être votés.

Redevance assainissement

Elle est applicable à tous les usagers du service public d'assainissement, raccordés ou raccordables. L'assiette de la redevance repose sur le volume d'eau, potable ou autre, consommée par l'utilisateur.

Comme celle de l'eau potable, de l'électricité, du téléphone, etc., la redevance d'assainissement a deux composantes :

- une prime fixe annuelle, correspondant à l'abonnement qui pourrait être voisine de 300 Francs.
- une prime proportionnelle au volume d'eau consommée, d'environ 4 Francs par m³.

Droit de branchement

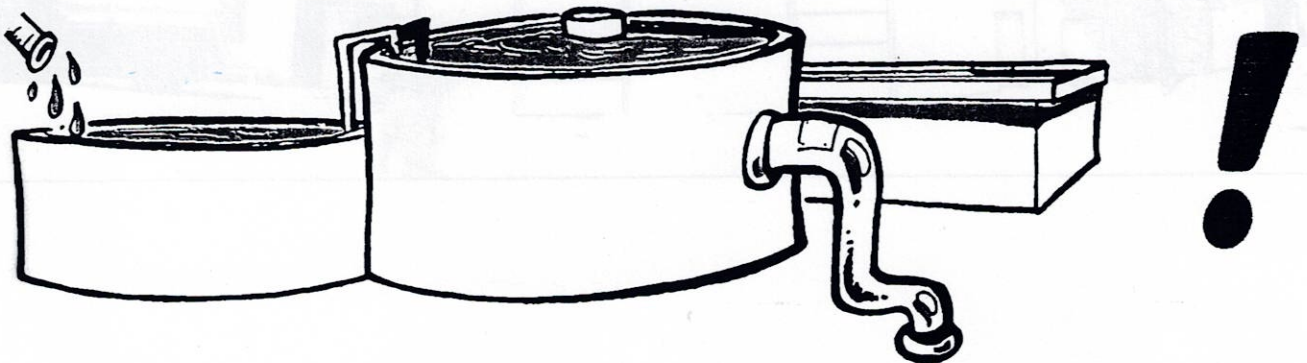
Il concerne les immeubles **raccordables existant** lors de la création du réseau, et pour lesquels la commune effectue les parties de branchement situées entre le collecteur et, y compris le regard de raccordement. Celui-ci serait construit au plus près des limites de la propriété concernée. Ce droit de branchement unique et forfaitaire pourrait être envisagé à 3 000 Francs et perçu dès la mise en service. Il est à la charge du **propriétaire**. Celui-ci, aura en outre, à financer les travaux d'installation sur sa propriété. Un droit de branchement est demandé par habitation. Une copropriété comporte autant de droits que de branchements.

Participation pour raccordement à l'égout

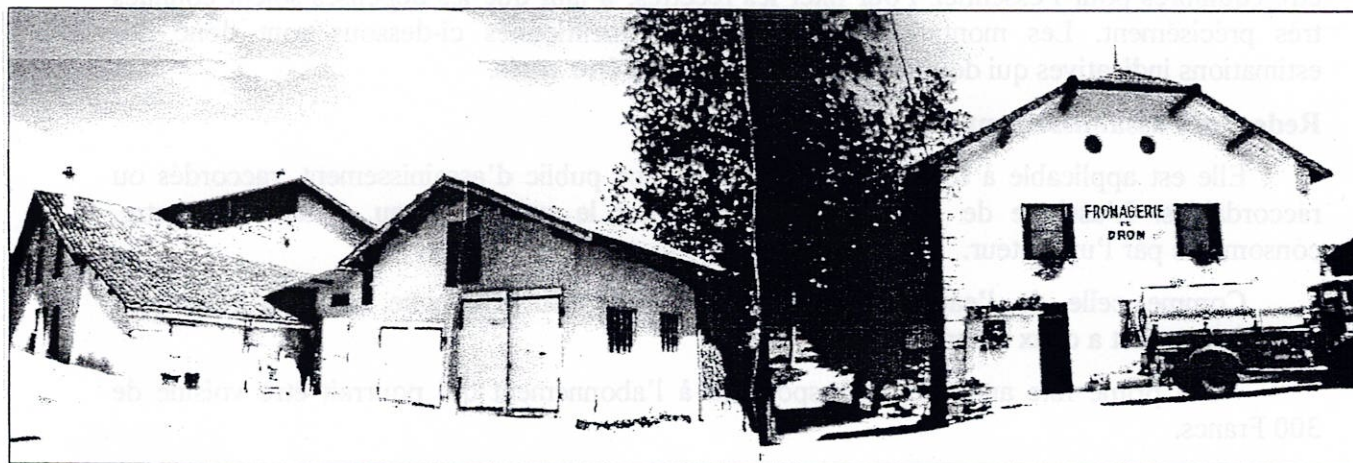
Envisageable après la création du réseau, elle est prévue pour les immeubles raccordables nécessitant une évacuation d'eaux usées, édifiés **postérieurement** à la mise en service de l'égout.

Si elle effectue les travaux de branchement, la commune pourrait demander une participation évaluée à deux ou trois fois le droit de branchement initial. Le propriétaire aura également à sa charge les travaux sur sa propriété, mais il fera l'économie d'une installation autonome réglementaire.

Il est donc important que d'ores et déjà, les futurs usagers du service public d'assainissement, examinent et prévoient, en ce qui les concernent, les modifications nécessaires pour la mise en conformité, les adaptations, et bien sûr de poser ou de disposer de compteurs.



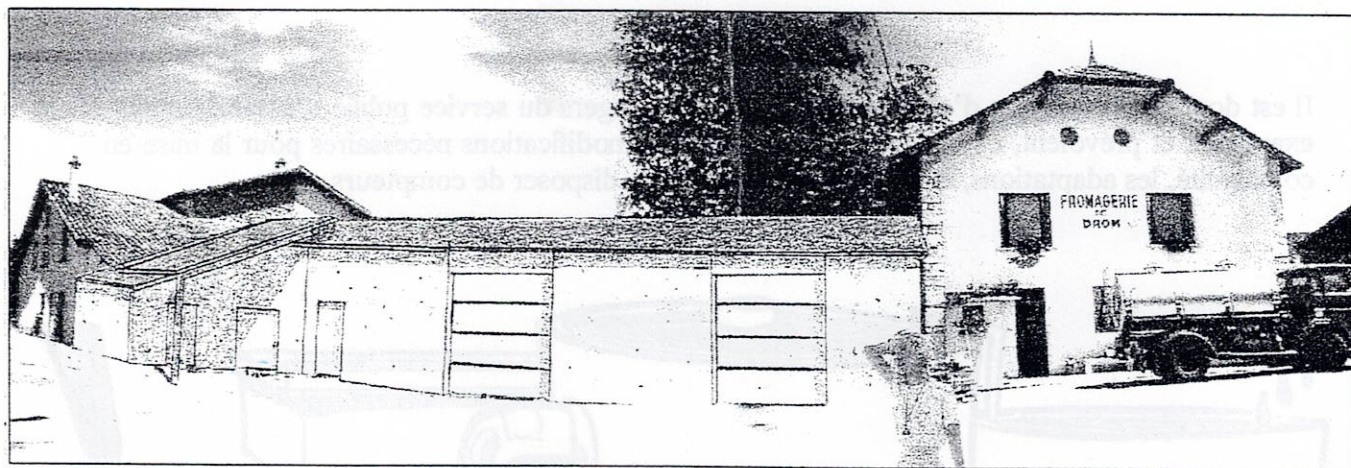
FROMAGERIE



L'année 1999 sera mouvementée à la fromagerie puisque les travaux en projet depuis deux ans vont démarrer au printemps. Ils se traduiront par une transformation importante du bâtiment intérieurement et extérieurement et par le renouvellement du matériel; Ceci permettra de répondre aux normes actuelles d'hygiène, de travailler dans un bâtiment fonctionnel et de bénéficier des derniers progrès techniques.

Par contre, le chantier qui est prévu pour une durée de trois à quatre mois obligera à arrêter la fabrication du comté pendant ce temps, mais la vente au détail sera maintenue à Drom.

Une fois terminé, le bâtiment aura l'aspect que l'on peut découvrir sur la photo et la fromagerie pourra à nouveau fonctionner pendant de nombreuses années.



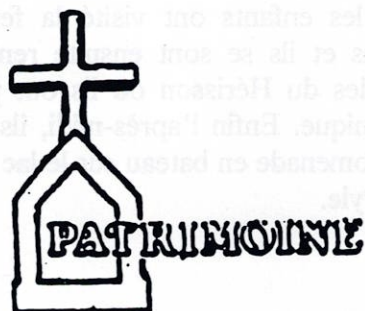
AMICALE SAPEURS POMPIERS

Président : Bernard Larruat
Vice-Présid. : Martine Vicard
Secrétaire : Xavier Poncet
Trésorier : Daniel Brochier



CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Marcel Raffin
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Paul Bonnet



SOU DES ECOLES

Présidente : Isabelle Poncet
Secrétaire : Corinne Chapman



PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : J-Cl. Massard
Trésorière : Martine Bonnet

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M.-Thérèse Genin
Vice-Présid. : Paulette Carrier
Secrétaire : Jean-Claude Massard
Secrét.-Adj. : Sylvie Morel
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj. : Margaret Steel



ASSOCIATION REVERMONTOISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIQUES ANCIENNES

Président : Alain Berry	Trésorier : Yves Guillemot
Vice-Présid. : Daniel Breynat	Trésorier adj. : Bertrand Carrier
: Serge Guillet	Chargés de mission : René Aviet
Secrétaire : André Gallet	: Marc Drouffe
Secrétaire adj.: François Vannaret	

• Divers

Pendant les vacances de la Toussaint, l'entreprise Perret de Meillonas a procédé à la réfection de la toiture du préau pour un coût de 40 141 F TTC.

• Charges scolaires

En 1997, le montant des charges principales, à Drom, s'est élevé à environ 26 000 F dont 9 000 de fournitures scolaires ; le reste se répartit entre le chauffage, l'eau, l'électricité, le personnel, l'entretien et les frais divers .

En 97/98, la participation aux charges scolaires de Jasseron qui accueille six enfants de Drom, en section maternelle s'élève à 6 000 F.

La participation aux charges scolaires de Bourg qui accueille un enfant de Drom, en section élémentaire s'élève à 3 725 F.

La commune de Ramasse participe aux charges scolaires de Drom qui accueille un élève en élémentaire pour un montant de 1 000 F.

• Projet d'école

Un intervenant en musique agréé par le Centre de Formation de Musicien Intervenant initie les élèves de l'école de Drom à la création de chanson. Une fois par quinzaine, François Puthet propose aux enfants de l'école des activités musicales dans le but de créer intégralement une chanson (parole et musique). Nos auteurs, compositeurs et interprètes se produiront le mardi 1^{er} juin à Treffort où ils exprimeront leur talent, rivalisant avec quinze autres classes de la Communauté de communes. Ce jour-là, les enfants seront accompagnés par les étudiants en première année C.F.M.I.

Karine Merle, aide éducatrice, remplacera dorénavant Anne Cruzille. Son activité portera essentiellement sur la lecture : elle aidera les enfants à améliorer leur lecture, les formera à l'utilisation de leur bibliothèque et fera diverses animations dans leur coin lecture.

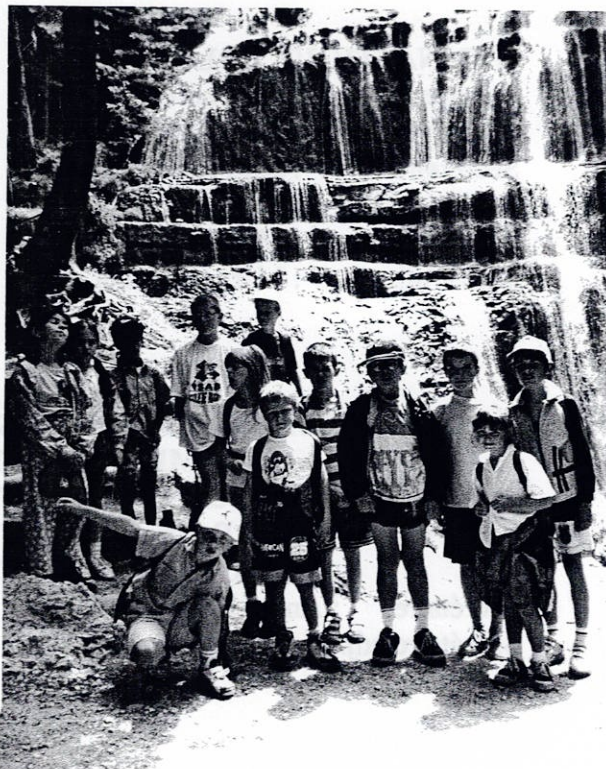
Cette année encore, l'expression écrite est mise à l'honneur ; les enfants travaillent à la création de textes et de poésies.

• Activités du Sou des écoles

- Février/Mars : Les enfants ont pu à deux reprises goûter aux joies de la neige. En effet, ils ont passé deux journées " ski de fond " au Poizat.

- Courant Mai : Visite guidée de la forêt de Javernaz en compagnie M. Lacroix, garde forestier. Ils ont tout appris du métier de forestier mais aussi de la forêt elle-même : principales essences de la forêt, différents éléments la composant, préservation de son équilibre...

- Voyage scolaire (23 Juin) : Le matin les enfants ont visité la ferme des aurochs et ils se sont ensuite rendus aux Cascades du Hérisson où ils ont pris leur pique-nique. Enfin l'après-midi, ils ont fait une promenade en bateau sur le lac du Pont de la Pyle.





Le char des enfants de l'école de Drom : le DROMAPACHE

(Le totem a été entièrement construit par les enfants de l'école avec du grillage,
du papier journal et de la colle)

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Chaque semaine, du mois d'octobre au mois de juin, les membres du Club de Gymnastique Volontaire se retrouvent pendant une heure pour acquérir un peu plus de souplesse physique.

Sous la conduite de Marie-Christine, éducatrice écoutée et passionnée par son art, le temps d'assouplissement se déroule dans une ambiance de convivialité ; chacun découvre ses possibilités et ses limites de la capacité à donner de l'aisance à son corps.

Cette activité, que l'on voudrait partager avec le plus grand nombre de personnes, se révèle être un service de proximité qui apporte bien-être aux adhérents du Club et une occasion de se connaître un peu mieux.

L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et les municipalités de Drom et Meillonas qui nous permettent d'organiser nos diverses manifestations et activités.

Petit retour en arrière sur la bourse-expo 98 :

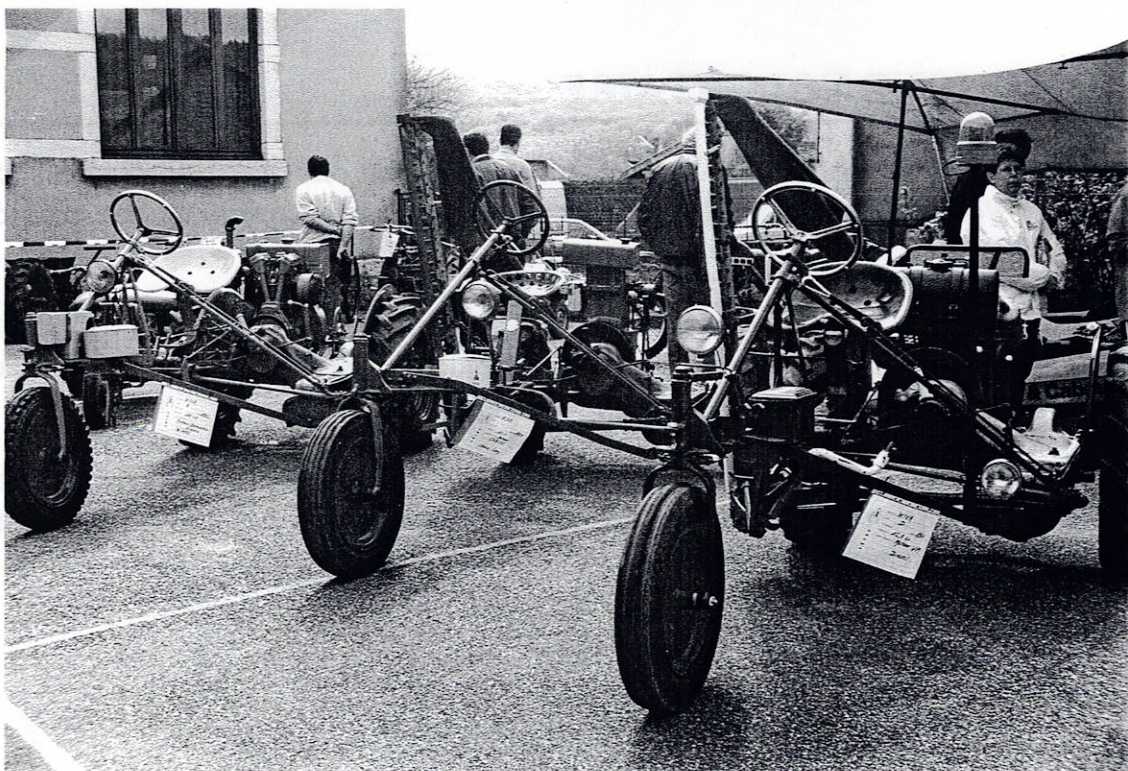
Plus de quarante exposants pour la bourse d'échanges qui semble maintenant avoir atteint sa vitesse de croisière, le nouveau président Alain Berry était satisfait. La cour de l'école accueillait l'exposition dont le thème était cette année les véhicules à trois roues. Toute une panoplie d'engins extraordinaires étaient présents, représentant les idées les plus folles dans ce domaine : depuis le fauteuil à pousser avec direction par queue de vache (XIX^{ème} siècle) jusqu'au Servi-car Harley-Davidson en passant par les triporteurs à pédales ou motorisés, les motocars, les cyclecars, les side-cars, les ATC, les engins agricoles et même un rouleau compresseur. Citons en vrac un tri Gilera (moitié moto, moitié camion plateau), un tri FN militaire parachutable à quatre places de front, un cyclecar Villard à roue avant unique motrice et directrice, un Darmont à moteur Mag et un incroyable triporteur Croix à pédales avec roue avant motrice et directrice bénéficiant de quatre vitesses dans le moyeu et d'un volant de direction.

Toutes les catégories de side-cars étaient représentées, le superbe attelage Motosacoche côtoyant un ensemble BMW-Steib ou un Vespa-Steib et un cigare de vitesse ayant appartenu à Alain Michel donnait la réplique à un Wasp de cross motorisé par un 650 Yamaha XS vitaminé.

L'enfant qui sommeille dans chaque collectionneur n'était pas oublié non plus car un stand de jouets à trois roues complétait l'exposition : modèles réduits mais aussi tricycles, cyclorameurs, cheval mécanique, patinettes et même patins à roulettes à trois roues émerveillaient petits et grands.

Comme à l'habitude, de nombreux visiteurs avaient fait le déplacement en véhicules anciens, ajoutant encore à l'animation permanente qui régnait sur la petite place du village.

Après le succès de cette manifestation, rendez-vous le 2 mai 1999 pour la 6^{ème} édition consacrée aux années 50, période mythique pour nombre d'entre nous.



SAPEURS POMPIERS

Quelques d'interventions et une année active pour l'amicale et ses sapeurs en 1998.

Tout d'abord, après 5 années, c'était de nouveau au Corps de Première Intervention de Drom d'organiser le Parcours Sportif. L'épreuve s'est déroulée au stade du Rosset les 24 et 25 avril, et a attirée 60 volontaires sur les 83 que comprennent le Centre de Secours de Treffort et les C.P.I. rattachés (Courmangoux, Saint Etienne du Bois, Meillonas et Drom).

A Drom, 9 sapeurs (sur 11) se sont mesurés à leurs collègues ; mais les coupes sont (presque) toutes parties dans les communes voisines. Heureusement, l'honneur était sauvé en catégorie féminine par Martine Vicard . . . seul élément féminin ce jour-là.

Mais, comme l'ont souligné le maire et le chef de corps, la principale caractéristique de cette rencontre est qu'il y a des gagnants, mais aucun perdant. Aussi, les coupes ont été arrosées sur place, au cours d'un repas inter-compagnies.

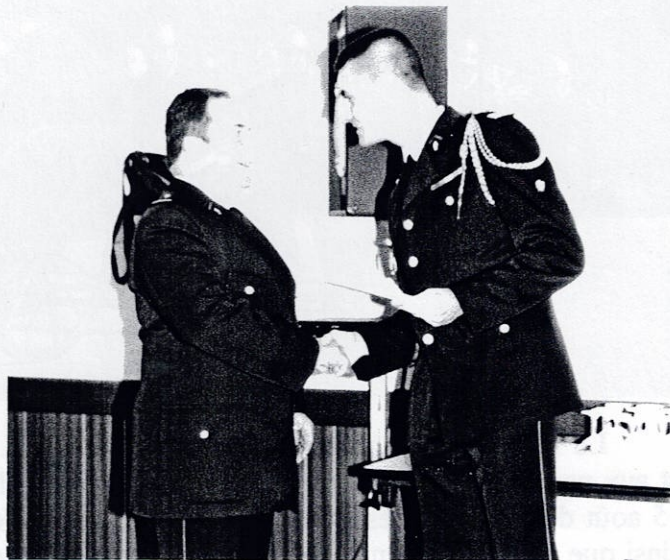
Instruction

Deux sessions de formation ont été organisées en commun par les Centres de secours de Treffort, Coligny, Corveissiat et Marboz. Alternant théorie et pratique, elles se sont déroulées en quarante heures réparties sur cinq semaines. Martine Vicard et Arnaud Genin ont ainsi suivi, à Coligny (et même à Saint Amour, Jura), la Formation Initiale de Sapeur Pompier Volontaire, sanctionnée par un examen le 28 novembre. Daniel Brochier est allé au stage de caporal qui s'est déroulé à Treffort-Cuisiat, l'examen final se passant le 5 décembre au S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à Bourg ; il était alors nommé dès le lendemain par le chef de corps.

L'instruction étant dispensée par les gradés du secteur, le sous lieutenant Daniel Carrier a donc été mis à contribution plusieurs fois pour chacun de ces stages.

Distinction

Enfin, lors de la fête de Sainte Barbe, le 06 décembre, le chef de Corps se trouvait à l'honneur. En effet, après 36 années à son actif, il se voyait remettre la médaille d'honneur de vermeil par le conseiller général, Bernard Chanel, en présence de nombreux chefs de corps et représentants des compagnies voisines, dont le Médecin-Capitaine Pozzetto (centre de secours de Treffort) et le commandant Coste (centre de secours principal de Bourg en Bresse). Incorporé en 1963, nommé chef de corps en 1971, et promu Sous-Lieutenant en 1973, Daniel Carrier est aussi le doyen des pompiers de Drom, et un des seuls officiers commandant un C.P.I.



Effectifs

Lors de la même manifestation, il était aussi fait état du départ du Sergent Corretel, souhaitant quitter la compagnie après 25 années de présence. Engagé en 1973, il avait été nommé caporal en 1974 et sergent en 1975, ayant, par ailleurs, passé le brevet de secourisme et la formation de réanimation ces mêmes années. Titulaire de la médaille d'argent en 1994, il a aussi longtemps été le champion local du parcours sportif et a souvent rapporté des coupes et des médailles à Drom.

1999 voit arriver deux nouvelles recrues: François-Xavier Moquet et Josselin Jagu, qu'il convient de féliciter pour cet engagement : souhaitons leur de bien s'intégrer au CPI de Drom !

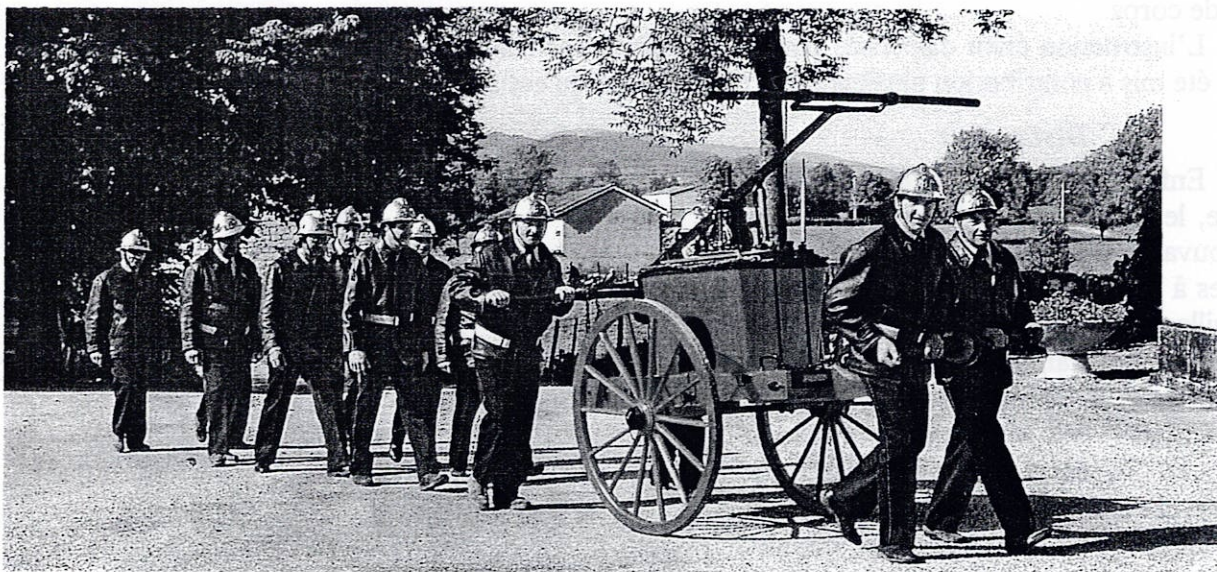
PREVOYANCE ET SECOURS

**Tout le monde à Drom a toujours connu une compagnie de sapeurs-pompiers.
Mais il y a bien eu un début !**

Si les hommes ont toujours eu à lutter contre des incendies, c'est apparemment au XVIème siècle qu'apparaissent des engins pour combattre le feu et en 1716 qu'est créé à Paris le premier corps de "Garde-Pompiers". Suite à un terrible incendie, le 1er juillet 1810, Napoléon le réorganise et institue le corps des sapeurs-pompiers de Paris, le 18 septembre 1811.

A Drom, c'est dans la nuit du 8 au 9 décembre 1864 qu'un incendie éclate. On n'en connaît ni le lieu, ni l'importance ; mais il a *"tellement mis les habitants de la commune dans la terreur que tous disent (au maire) d'aviser au moyen de doter la commune d'une pompe à incendie"*. Aussi, lors de la réunion de Conseil Municipal du 05 janvier suivant, en 1865, une commission est nommée et *"autorisée à employer tous les moyens qu'elle jugera convenable pour faire l'acquisition d'une pompe à incendie"*.

Dans la foulée, une Compagnie de Sapeurs-Pompiers est créée. Le 09 juillet 1865, elle est placée sous le commandement d'un sous-lieutenant, nommé par décret impérial du 24 juin 1865. Il s'agit de Hippolyte Carrier . . . qui n'est autre que l'arrière-grand-père du chef de corps actuel, le sous-lieutenant Daniel Carrier !



Le 15 août 1865, pour la fête de l'empereur, la commune offre un banquet aux pompiers et aux pauvres de la commune (elle continuera d'ailleurs à payer un banquet aux pompiers le 15 août des trois années suivantes). Puis, le 1er juillet 1866, la pompe à incendie est fournie, ainsi que les équipements des sapeurs ; il est alors décidé de construire un bâtiment pour la ranger, ce qui est fait en 1866/1867. C'est le local que l'on a connu jusqu'en 1987, situé à l'emplacement actuel du passage au sud de la salle des fêtes, devant l'entrée du hangar communal.

En août 1867, d'autres objets sont fournis à la compagnie par la commune, qui finance aussi, en mai 1868, 61 leçons de tambour que deux de ses apprentis ont reçues du maître tambour de la compagnie de sapeurs-pompiers de Montmerle..

**N'oublions pas que cette même période est aussi celle
du long, laborieux et coûteux chantier du tunnel !**

Réorganisations successives

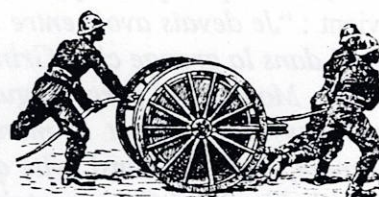
Le 12 juillet 1902, les sapeurs-pompiers demandent à être autorisés par le préfet : ils pourront ainsi bénéficier de subventions pendant 5 années ; un conseil d'administration est alors constitué et on note que la compagnie est fondée en 1903. L'engagement de la "subdivision" de Drom sera ainsi renouvelé en août 1907 et août 1912

En 1904, la subvention du ministère de l'intérieur sert à acquérir des vêtements aux pompiers et à réparer leurs uniformes. Celle de 1906 permet de verser une indemnité de secours au sapeur Tignat, victime d'un accident, et aussi d'acheter deux roues d'avant-train pour la pompe.



Le 31 mai 1934, le corps doit être réorganisé, l'effectif est fixé à 19 membres et les subventions sont assurées pour 15 ans. Mais la première liste connue est du 17 décembre 1943, elle comprend 21 pompiers : Brun Camille, Corretel Marius, Grandpierre Marcel, Malessard Lucien, Fenet Ernest, Carrier Marcel, Caillat Marcel, Perrin Edouard, Corretel René, Borron Robert, Jacquemet Maurice, Soret Aimé, Grenodon Marius, Bonnet Marcel, Brun Henri, Budal Maurice, Jacquemet Lucien, Guillot Fernand, Bonnet René, Malessard Roger et Raffin Marcel. Les cinq derniers, âgés de 19 et 16 ans, sont intégrés en remplacement de sapeurs partis au combat.

Pour le reste, on ne peut citer que quelques dates : la pompe à incendie fait l'objet de réparations urgentes en 1882 et les képis sont fournis en 1891. On achète 24 seaux de toile sulfatisée en 1924, une échelle en 1947, le dévidoir en 1961, les casques en acier chromé en 1966, les vestes de cuir en 1968, ainsi que la remorque à bras. La sirène est installée en 1973.



Ain actualités • Ain actualités

Grande journée "Pompiers de l'Ain" hier à Bourg

• *Deux coupes pour les compagnies de Trévoux et Drom*

En 1963, au parcours sportif, Drom remporte la coupe départementale du challenge du nombre : elle est remise au sous-lieutenant Raffin par le chef de cabinet du Préfet.

En 1965, pour la première fois, Drom a la charge d'organiser le parcours sportif. En 1979, la commune demande à être rattachée, en 2^{ème} appel, au centre de secours de Bourg au lieu de celui de Corveissiat.

Une unité toujours maintenue

Depuis, le Corps de Première Intervention a toujours continué à s'équiper et se former. "Inauguré" lors du parcours sportif de mai 1993, le local actuel contient le matériel nécessaire pour les premiers secours aux personnes, aux biens et à l'environnement. En cas de besoin, des moyens plus importants en personnel et en matériel peuvent être rapidement mis en oeuvre ; leur efficacité étant accrue par la présence d'une première unité sur place et la coordination entre des équipes complémentaires.

En France, sur 230 000 pompiers, 220 000 sont des volontaires, soit un habitant sur 264 ; dans l'Ain, la proportion passe à 6 000 volontaires pour 490 000 résidents, soit un pompier pour 82 personnes. A Drom, à ce jour, le même rapport est de un sur 12, avec 12 pompiers pour 149 habitants . . . la notion de prévoyance est donc bien restée ancrée dans les moeurs depuis l'incendie du 08 décembre 1864 !



Témoignage

A notre connaissance, Drom n'a pas connu de grave incendie depuis fort longtemps, de mémoire d'homme. Interrogeons alors une mémoire de femme, celle de Angèle Bonnet, notre presque doyenne, qui nous relate ainsi le dernier sinistre dont elle se souvient : *"Je devais avoir entre 5 et 10 ans (soit entre 1910 et 1915) quand le feu s'est déclaré dans la grange chez Gringoz (il s'agit de la maison actuellement occupée par M. Journet). Mon grand père, Auguste Caillat, est monté sur le toit avec une échelle et a enlevé des tuiles ; tout le monde lui criait de descendre, qu'il allait tomber dans l'incendie, mais il a ainsi évité que le feu ne se propage sur tout le bâtiment, ce qui a sauvé l'habitation ! On apportait de l'eau en faisant la chaîne avec des seaux depuis le lavoir et depuis la "botasse" (à l'emplacement du hangar de Lucien Jacquemet).*

1981 : les reconnaissez-vous ?

